



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-344

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Romain a adopté lors d'une séance tenue le **15 janvier 2024**, le RÈGLEMENT # 2024-344 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 AINSI QUE LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION. »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 6 décembre 2023.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 décembre 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Romain, ce **16 janvier 2024**.

Nicole Chicoine, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché, selon l'article 4 du *Règlement 2019-316 déterminant le mode de publication des avis publics*, le présent avis public concernant le règlement # 2024-344, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité (<https://www.st-romain.ca/>), en date du **16 janvier 2024**.

Nicole Chicoine, directrice générale
et greffière-trésorière